

## L'ANGLOMANIE AU CANADA

### III. Résistance de l'archevêque de Saint-Boniface et de la minorité catholique

(Suite.)

C'est pourquoi le 22 mars 1895, le Gouverneur général en conseil envoya la sentence du Conseil Privé d'Angleterre et sa propre sentence au gouvernement du Manitoba, avec l'injonction de s'y conformer. Le gouvernement du Manitoba répondit par un refus, le 25 juin suivant.

Ce refus donnait pleine juridiction au parlement fédéral de procéder à l'exécution de l'*Ordre réparateur*. Mais le gouvernement, au lieu de lui soumettre de suite une loi réparatrice, se mit à hésiter, à reculer et à chercher des expédients. Cette attitude provoqua une crise ministérielle ; le 8 juillet 1895, les trois ministres français donnèrent leur démission avec éclat. Mais 3 jours après, 2 des démissionnaires reprirent leurs portefeuilles, sur la promesse que si le gouvernement du Manitoba rejetait de nouvelles tentatives de conciliation, le gouvernement fédéral introduirait une législation réparatrice, coûte que coûte. M. Angers seul ne consentit point à rentrer dans le ministère, parce qu'il voulait qu'on procédât immédiatement aux mesures de réparation, sans perdre le temps à de nouvelles négociations.

Le 27 juillet, le gouvernement rendit un arrêté ministériel pour offrir un compromis aux autorités locales. Mais ce fut en vain. Le 21 décembre 1895, le gouvernement du Manitoba répondit par un nouveau refus, déclarant " qu'il rejetait positivement et définitivement la proposition d'établir, sous quelque forme que ce soit, un système d'écoles séparées. (1) "

(1) Le gouvernement d'Ottawa fit encore plus tard une dernière tentative de conciliation auprès du gouvernement du Manitoba. MM. A. R. Dickey, Alp Desjardins, et Donald Smith se rendirent à Winnipeg au nom du gouvernement d'Ottawa, s'abouchèrent avec MM. Cameron et Sifton, ministres du gouvernement provincial, et leur proposèrent un accommodement qui ne donnait qu'une satisfaction partielle à la minorité catholique. Un troisième refus fit la conclusion de cette troisième tentative. La minorité catholique put se réjouir de ce refus ; car elle n'aurait pu se contenter des termes de ce compromis.